|  |  |
| --- | --- |
| CONSEIL PERMANENT DEL’ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINSCOMMISSION DES QUESTIONS JURIDIQUES ET POLITIQUES | OEA/Ser.G CP/CAJP/SA. 688/2022 juin 2020Original: espagnol |

Compte rendu analytique de la séance extraordinaire virtuelle consacrée à l’échange de bonnes pratiques en matière de nomination et de sélection de candidates et candidats à la Commission interaméricaine des droits de l’homme et à la Cour interaméricaine des droits de l'homme, le 11 juin 2020

La réunion s'est tenue sous la présidence de l’Ambassadeur Carlos Alberto Játiva, Représentant permanent de l’Équateur et Président de la Commission des questions juridiques et politiques (CAJP). La séance a été déclarée ouverte à 14 h 39.

Le quorum réglementaire a été établi avec la présence des représentants des pays suivants : Argentine, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, El Salvador Équateur, États-Unis, Guatemala, Guyana, Honduras, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela.

L’enregistrement de la réunion peut être écouté à l’adresse suivante :

<http://scm.oas.org/Audios/2020/CP_CAJP-3538_06-11-2020.MP3>

1. Approbation du projet d’ordre du jour

La Commission a approuvé le projet d’ordre du jour ([CP/CAJP-3538/20](http://scm.oas.org/doc_public/SPANISH/HIST_20/CP42411S03.docx)).

1. Suivi du mandat issu de la résolution AG/RES. 2941 (XLIX-O/19), « Promotion et protection des droits de la personne » : Composition équilibrée de la Commission interaméricaine des droits de l’homme et de la Cour interaméricaine des droits de l’homme du point de vue de la parité hommes-femmes et avec représentativité géographique et des différents régimes juridiques
* Échange de bonnes pratiques dans les processus de nomination et de sélection de candidats aux organes du système interaméricain des droits de la personne et incluant des informations sur les procédures, les politiques et les pratiques en vigueur au niveau national pour promouvoir l’égalité hommes-femmes, la non-discrimination et l’équilibre entre les différentes régions et les différents régimes juridiques du continent américain au sein de la CIDH et de la Cour interaméricaine des droits de l’homme

La juge Elizabeth Odio Benito, présidente de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, a commencé par remercier l'OEA pour ses efforts en vue d'atteindre une parité absolue entre les sexes dans les tribunaux, à commencer par la Cour interaméricaine, mais aussi par d'autres organes juridictionnels internationaux et nationaux.

 Elle a ensuite fait un bref historique de l’intégration dans certains des principaux tribunaux internationaux en tenant compte de la parité des sexes, concluant que la Cour internationale de justice et la Cour interaméricaine des droits de l'homme étaient actuellement les tribunaux les moins représentés et les moins intégrés en matière de parité des sexes.

 Elle a signalé par ailleurs que l’OEA s’efforce actuellement d’atteindre la parité hommes-femmes au sein des organes du système interaméricain des droits de la personne. À cet égard, elle a souligné la résolution CP/RES. 1149/20 (2278/20), « Représentation et participation des femmes à l’OEA » sous l’égide des délégations du Panama, du Mexique et du Costa Rica, adoptée par le Conseil permanent le 12 mars 2020, où une proclamation a été faite pour augmenter progressivement la participation et la représentation des femmes aux postes de décision au sein de l'Organisation, ainsi que dans toutes les commissions, missions, groupes d'experts et groupes collégiaux, y compris les missions d'observation des élections, avec pour objectif d'atteindre la parité, qui devrait devenir une réalité. Elle a également évoqué le mandat qui sert de fondement pour la convocation de cette séance extraordinaire, ainsi que la proposition présentée récemment par la délégation du Costa Rica sur cette question, destinée à l'Assemblée générale pour examen lors de sa prochaine session ordinaire. La juge Odio Benito a également cité comme bonne pratique la politique de parité des sexes du pouvoir judiciaire fédéral au Mexique promue par le président de la Cour suprême du Mexique, M. Arturo Zaldívar.

 En 2021, les États membres de l'OEA proposeront des candidats pour pourvoir les quatre postes vacants à la Cour interaméricaine des droits de l'homme. C'est donc une très bonne occasion de proposer uniquement des femmes et d'atteindre ainsi la parité des sexes tant souhaitée. Il faut poursuivre la tradition de la Cour où il n'y a eu que cinq femmes juges en 40 ans, qui n'a aucune défense, si l’on parle de droits de la personne, d’égalité et de non-discrimination. Nous devons aller plus loin, non seulement en proposant des candidates, mais aussi en encourageant la représentation de certains groupes tels que les personnes d'ascendance africaine et les communautés autochtones, a conclu la juge Odio Benito.

 Ensuite, Mme Rosalía Arteaga Serrano, ex-Présidente constitutionnelle de la République de l’Équateur et Présidente exécutive de la Fondation pour l’intégration et le développement de l'Amérique latine (Fondation FIDAL), a commencé son allocution en évoquant l’importance que revêt la question de la participation des femmes.

 La reconnaissance des minorités et la possibilité d'atteindre des espaces de participation équitable est un sujet qui a été discuté depuis longtemps, a-t-elle dit. En politique, si nous regardons le panorama actuel des femmes présidentes ou chefs de gouvernement dans le monde, il est inférieur à 10 %, ce qui signifie que la participation des femmes est loin d'être égale et beaucoup moins paritaire. Il est également devenu évident ces derniers temps qu'avec la question de la pandémie de coronavirus, les pays qui sont gouvernés par des femmes ont mieux réussi que ceux qui sont gouvernés par des hommes, a déclaré Mme Arteaga.

 Il ne s'agit pas seulement de dénoncer ou d'avoir des lois qui concernent l'égalité de participation ou la parité, mais aussi d'en faire une pratique. Mme Arteaga a cité le cas de l'Équateur en exemple, en se référant à la législation et aux programmes relatifs à la participation des femmes à la vie politique, administrative et judiciaire de son pays.

 Elle a rappelé qu'il ne s'agit pas seulement d'adopter une décision concernant les prochains appels à candidatures pour les cours de justice supranationales américaines, mais aussi de savoir comment atteindre une parité effective dans chacun des pays.

 Du point de vue éducatif, le domaine dans lequel elle travaille actuellement, Mme Arteaga a souligné que la recherche d'options égales pour tous les êtres humains est réalisée en influençant les processus de l'enfance à l'âge adulte. Les enfants et les jeunes doivent être absolument convaincus de la nécessité d'une telle égalité de choix.

 Mme Arteaga a également fait savoir qu'elle avait été victime de violence politique dans son pays lorsqu'en 1997, elle n'a pas été autorisée à rester à la présidence de la République de l'Équateur, simplement parce qu'elle était une femme. Elle a souligné que les femmes de sa génération ont peut-être un souci beaucoup plus profond de la parité, de la lutte et de l'égalité que les nouvelles générations qui n'ont pas eu à souffrir dans certains domaines comme l'accès à l'éducation et à l'université.

 L’Amérique latine est toujours le continent le plus inégal. Dans la plupart des pays encore, les grossesses d'adolescentes et les violences domestiques restent des problèmes quotidiens. La pandémie de coronavirus a permis l'augmentation de la violence domestique. Les indicateurs révèlent que les femmes, les hommes et les familles sont concentrés dans des endroits très petits, ce qui fait que les femmes et les enfants sont plus exposés, confirmant ainsi l'affirmation selon laquelle « pour une femme, l'endroit le plus dangereux est sa propre maison ».

 Parler de la parité des sexes dans les organes du système interaméricain des droits de la personne et dans la vie politique des États contribue également à conquérir ces espaces dans le monde universitaire, dans le monde privé et/ou public et donc à atteindre un plus grand équilibre.

 Des lois sur la parité existent dans de nombreux pays du continent américain. Cependant, cela ne se reflète pas dans la composition des institutions, par exemple des parlements. À l'heure actuelle, les femmes ne sont pas élues lorsque des options sont proposées, les femmes ne sont toujours pas valorisées dans leur pleine dimension, dans leurs capacités réelles. C'est pourquoi l'éducation est la clé et c'est là que nous devons aller, a conclu Mme Arteaga.

 Les ambassadeurs Fernando Simas Magalhães, Représentant permanent du Brésil, Montserrat Solano, Représentante permanente du Costa Rica, Alejandro Ordoñez, Représentant permanent de la Colombie, et Jaime Alonzo Aparicio, Représentant permanent de la Bolivie, ainsi que les délégations du Mexique, de l'Argentine, du Canada, des États-Unis, du Paraguay, du Pérou et de la République dominicaine, ont remercié les intervenants invités pour leurs exposés et leurs recommandations.

 Au cours de leurs interventions, les délégations ont approuvé l'engagement en faveur d'une composition équilibrée entre les sexes et géographiquement représentative dans les différents régimes juridiques des organes du système interaméricain des droits de la personne, reconnaissant les progrès qui ont été réalisés dans ce domaine dans divers organes de l'Organisation, en particulier la CIDH.

 Certaines délégations ont convenu qu'il y a encore un long chemin à parcourir pour atteindre les normes que la société exige, et elles soutiendront donc la promotion d'un plus grand nombre de candidates pour atteindre la parité souhaitée, y compris les candidatures de personnes d’ascendance africaine et des communautés autochtones.

 Elles ont également communiqué des informations sur les procédures qu’elles observent pour la nomination de candidats nationaux à des postes dans des organisations internationales, dont certaines sont de nature juridictionnelle, ainsi que sur les mécanismes d'évaluation internes qu’elles mettent au point pour sélectionner des candidates à ces postes.

À la fin des interventions, la CAJP a pris note des allocutions d’introduction faites par la juge Elizabeth Odio Benito, Présidente de la Cour interaméricaine des droits de l'homme, et par Mme Rosalía Arteaga Serrano, ancienne présidente constitutionnelle de l'Équateur et Présidente exécutive de la Fondation FIDAL. De même, la Commission a pris note des déclarations faites par les délégations lors de l'échange de bonnes pratiques dans l'exercice de nomination et de sélection des candidats à la CIDH et à la Cour interaméricaine des droits de l'homme, et est convenue de faire rapport à ce sujet au Conseil permanent et à l'Assemblée générale conformément à la résolution AG/RES. 2941 (XLIX-O/19).

 L’ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 16 h 00.

CP42569F04